



## Assemblée générale

Distr. générale  
7 août 2001

**Cinquante-cinquième session**

Point 102 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/55/L.88 et Add.1)]

#### **55/279. Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 52/187 du 18 décembre 1997, dans laquelle elle a décidé de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à un niveau élevé en 2001, ainsi que ses résolutions 53/182 du 15 décembre 1998, 54/235 du 23 décembre 1999 et 55/214 du 20 décembre 2000,

1. *Souscrit* à la Déclaration de Bruxelles<sup>1</sup> et au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010<sup>2</sup>, adoptés par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001;

2. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session une question intitulée «Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010».

*107<sup>e</sup> séance plénière  
12 juillet 2001*

<sup>1</sup> A/CONF.191/12.

<sup>2</sup> A/CONF.191/11.